



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2021/156

L'an deux mille vingt et un le quinze novembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{ER} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Olivier CANIPEL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANÉY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Madame Cécile PEREIRA.
Monsieur Erald GAST donne procuration à Monsieur Jackie ROY.
Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Chantal BLAZY.
Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS donne procuration à Madame Béatrice BERTRAND.
Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL.
Madame Emilie ALLABERT donne procuration à Monsieur Franck FAREZ.
Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Jackie ROY.
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.
Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH.

Étaient absents : Néant

Date de convocation : 8 novembre 2021.

Objet : Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

-2021/155 Solution Cptoo : automatisation des comptes rendus de réunions - Renouvellement de la licence du logiciel pour une durée de 1 an et du crédit d'heures.

Du n° 2021/126 au n° 20221/154 délibérations du conseil municipal du 21 septembre 2021.

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2020/155 en date du 29 octobre 2020, par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat d'un certain nombre de ses compétences, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il indique que dans ce cadre il convient de lui donner acte des décisions municipales numérotées 2021/dont l'objet est le suivant :

-2021/155 Solution Cptoo : automatisation des comptes rendus de réunions - Renouvellement de la licence du logiciel pour une durée de 1 an et du crédit d'heures.

Ainsi que les délibérations du n° 2021/126 au n°2021/154 du Conseil Municipal du 21 septembre 2021.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**29 voix POUR**)

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire des décisions municipales numérotées : 2021/155, qu'il a pris dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal par délibération n°2020/155 en date du 29 octobre 2020, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **RAPPELLE** que les actes numérotés 2021/126 au n°2021/154 concernent les délibérations du Conseil Municipal du 21 septembre 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ



Pour le Maire :
Cécile PEREIRA
2^{ème} Adjointe